

sur le fait que nous n'avions pas de volontaires et que, conséquemment, nous avions droit à la même décoration pour longues années de service, et ces autorités ont répondu qu'un ordre général donnant droit aux colonies à la médaille, donnerait le même droit à la milice des colonies australiennes et soulèverait des réclamations de la part de la milice anglaise. Il y a deux solutions à la question. L'une est de donner une décoration pour longues années de service dans la milice, s'appliquant en même temps aux colonies australiennes. L'autre, à défaut de celle-là, est de faire traiter les corps militaires du Canada d'une manière exceptionnelle, attendu que nous n'avons que la milice, et d'obtenir un ordre spécial à son égard. La milice canadienne est véritablement une armée de volontaires, parce que la paye est nominale. Aucune décision n'a encore été prise, mais on soumet la question et nous la soumettrons jusqu'à ce que nous recevions une réponse d'une manière, ou de l'autre.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Mon honorable ami, le ministre des Chemins de fer, ayant déposé sur le bureau de la Chambre un grand nombre de rapports, j'espère que les honorables députés de la gauche reconnaîtront la grande promptitude avec laquelle ces papiers ont été produits.

M. EDWARDS : C'est avec plaisir que je vois ces papiers déposés, même à la dernière heure de la session. J'espère qu'ils seront examinés avant le 4 janvier prochain.

M. MACDOWALL : Vu que je parais être le seul autre député de la gauche présent, je peux dire que je suis ici pour donner un appui moral à l'opposition: Je suis heureux que mon influence ait été assez grande pour forcer le gouvernement à déposer ces rapports.

M. EDWARDS : Nous n'avons pas entendu parler le Nord-Ouest au sujet de la grande victoire remportée par le Canada sur l'autre côté de l'océan; j'aimerais savoir quelle est l'opinion de mon honorable ami, le député d'Assiniboia (M. Davin) sur le succès obtenu à Bisley.

M. DAVIN : Je suis très heureux que le soldat Hayhurst ait fait mouche. Il doit être un franc conservateur, car je n'ai jamais vu un membre de l'opposition faire mouche.

M. EDWARDS : Si l'honorable député avait réellement apprécié cette victoire, je crois que nous aurions eu de sa part un discours beaucoup plus long.

M. DALY : L'honorable député d'Assiniboia-ouest ayant parlé, il désire que je dise qu'il apprécie hautement, avec les autres membres de la Chambre, la victoire du soldat Hayhurst à Bisley. Je suis sûr que nous avons tous vu avec plaisir l'honorable député de Victoria (M. Prior) amener ce sujet devant la Chambre, vu, surtout, le fait que l'honorable député commandait le premier détachement canadien qui a été à Bisley. Il lui convenait de soulever cette question. En passant, je ferai observer que lorsque l'honorable député de Victoria offre ses félicitations, il est appuyé par neuf autres députés de l'ouest du lac Supérieur. La présence de ces messieurs à cette dernière heure de la session, **M. DICKEY.**

quand nulle autre partie du pays n'est aussi bien représentée, prouve que les députés de cette partie du Canada portent une grande attention à leurs devoirs parlementaires.

Plusieurs VOIX : Sir James.

Sir JAMES GRANT : Il est vraiment agréable de voir neuf députés de l'ouest, qui sont venues prendre part aux travaux législatifs du parlement, rester jusqu'à la dernière minute de la session. Ils se font honneur à eux-mêmes et à la section importante du pays qu'ils représentent. J'ai entendu avec plaisir les chaudes félicitations à l'adresse du soldat Hayhurst, au sujet de sa victoire à Bisley. Je suis heureux de voir que cette session se termine dans les meilleures dispositions possibles, politiquement parlant, et j'espère que les mêmes dispositions existeront, quand nous nous réunirons de nouveau.

ANNEXION DE TERRENEUVE.

M. MACDOWALL : Attendu qu'il n'y a pas d'autres questions devant la Chambre, je demanderai au ministre des Finances, si le gouvernement a quelques projets en vue, en conséquence de l'insuccès de l'annexion de Terre-Neuve au Canada, à l'effet de transporter la population de Terre-Neuve au Nord-Ouest. Je crois qu'il y a en ce moment dans la chambre un député du Nouveau-Brunswick, qui porte un vif intérêt à cette question, et qui croit que si nous ne pouvons pas annexer l'île et toutes ses richesses, nous pouvons au moins faire immigrer la population au Nord-Ouest, et contribuer ainsi à notre progrès.

M. FOSTER : Je dois prier l'honorable député d'inscrire cette interpellation à l'ordre du jour.

LOI CONCERNANT LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE AUX ÉTATS-UNIS.

M. DAVIN : Le whip du parti conservateur avait sur l'ordre du jour un bill concernant la main-d'œuvre étrangère, bill que je me proposais d'appuyer, mais que nous n'avons pas pu adopter durant cette session. Cependant, j'espère que nous ferons quelque chose à ce sujet à la prochaine session, car la manière dont les Canadiens sont traités aux États-Unis est réellement honteuse. Je lis aujourd'hui dans un journal, un compte rendu qui nous fait voir comment nos gens sont traités. Je vais lire cet article :—

D'après une dépêche publiée dans les journaux de Toronto, madame Sherman et madame O'Connor, avec leurs enfants, sont parties il y a quinze jours de Toronto pour aller rejoindre leurs maris aux chutes Niagara, où ces derniers avaient obtenu de l'emploi sur le chemin de fer électrique. Mercredi, pendant que leurs maris étaient absents, des fonctionnaires du gouvernement sont arrivés à la maison occupée par ces femmes, les ont arrêtées, elles et leurs enfants, et après les avoir tenu enfermées pendant deux heures, les ont transportées au milieu du pont international où il les ont laissées. Le plus jeune de ces enfants avait douze jours, le plus vieux dix ans. Le maire du village canadien a pris soin de ces malheureux, et il en sera récompensé. On commet plusieurs actes de dureté en appliquant sur la frontière de Niagara les lois des États-Unis concernant les immigrants: Si on avait traité de la même manière tous les pauvres gens qui sont venus aux États-Unis, on n'y verrait pas tant de riches aujourd'hui.

Je crois, M. l'Orateur, que la manière dont les États-Unis appliquent leur loi relative à la main-